



ÉDITO

S'adapter aux changements

Encouragées par les évolutions technologiques mais également soumises aux contraintes réglementaires européennes, les banques sont au cœur de développements majeurs quant à l'échange de données nationales ou internationales pour le compte de leur clientèle, notamment les entreprises. L'arrivée du SEPA (espace unique de paiement en euros) représente en effet un défi technologique, mais aussi stratégique pour les banques qui devront accompagner dans cette migration les entreprises, quel que soit leur chiffre d'affaires.

Le zoom de ce dernier numéro de l'année 2011 est largement consacré à l'évolution de ces échanges bancaires. Autre secteur stratégique abordé dans ces pages: l'immobilier. Faut-il louer ou vendre son patrimoine? Nous vous livrons quelques clés et vous donnons rendez-vous l'année prochaine. Bonne lecture.

Comprendre l'évolution des échanges bancaires

ZOOM ZOOM ZOOM



Arrivée du système de paiement européen SEPA, arrêt du réseau Transpac, fin du protocole Etebac, l'année 2012 ouvre un chantier de migration majeur pour les services comptables en matière d'échanges bancaires. Toutes les entreprises sont concernées et chacune devra choisir, en fonction de sa taille et de ses besoins, la solution la plus adaptée.

suite pages 2 et 3

Comment gérer son patrimoine immobilier

Dans un contexte économique turbulent, il est prudent de faire les choix les plus pertinents pour gérer au mieux son patrimoine immobilier d'entreprise.

suite page 4

SEPA : un espace unique de paiement pour l'Europe à horizon 2013-2014

Nouveaux formats et protocoles de transport, mise en place de normes internationales... Les entreprises qui n'ont pas encore engagé cette migration devront sans tarder actualiser les modalités de leurs échanges avec leurs banques pour qu'ils soient plus simples et plus rapides.

« La généralisation des échanges par Internet, l'évolution des nouvelles technologies remettent en question les protocoles de communication utilisés jusqu'à présent pour les échanges interentreprises », déclare Philippe Robert, responsable domaine Banque commerciale entreprises au Crédit Agricole S.A. Jusqu'à présent, le protocole de communication Etebac (échanges télématiques entre banques et clients) était le moyen le plus couramment utilisé entre les banques et les clients "entreprises" ou "institutionnels" pour les échanges des fichiers

(relevés de comptes, fichiers d'impayés, relevés d'effets à payer, fichiers de virements, remises d'effets clients ou remises de prélèvements) dans le cadre d'une solution multibancaire. « La migration d'Etebac constitue un enjeu industriel important pour les banques et les entreprises. Il permettra de faire transiter les futurs ordres de paiement en format européen SEPA (Single Euro Payments Area – espace unique de paiement en euros) », ajoute Narinda You-Viguière, responsable Stratégie et relations interbancaires du Crédit Agricole. Les entreprises doivent donc choisir entre une ou plusieurs solutions parmi une offre multiple: EDI, Ebics-TS, SwiftNet, ou d'autres protocoles comme le Web banking (service Internet de la banque).

Échanges européens normalisés

Officialisé en novembre 2006 par la Banque centrale européenne, le SEPA se définit comme « un espace au sein duquel les consommateurs, les entreprises et les autres acteurs économiques pourront effectuer et recevoir des paiements en euros, à l'intérieur des frontières nationales ou par-delà ces frontières, dans les mêmes conditions de base, avec les mêmes droits et obligations, où qu'ils soient situés. » Comme son nom l'indique, il s'agit d'un espace unique de paiements en



euros. L'espace SEPA comprend les 27 pays de l'UE, ainsi que la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Et ici encore, l'échéance approche. L'arrêt des échanges de virements classiques du Comité français d'organisation et de normalisation bancaires (CFONB) est prévu pour le 1^{er} février 2013, en attendant la généralisation du SEPA à tout l'espace européen et pour tous les types de paiement, prévue à l'horizon 2013-2014. « Le SEPA favorise la compétitivité des entreprises dans l'espace économique européen. Il permet d'harmoniser les modes de prélèvements, virements et paiements par carte bancaire. Ainsi, un paiement transfrontalier est traité avec la même rapidité et la même facilité et dans les mêmes conditions qu'un paiement national », précise Philippe Robert. Depuis le 1^{er} novembre 2010, le prélèvement SEPA est pro-

posé par les établissements bancaires aux entreprises. Les principales différences entre le prélèvement SEPA et le prélèvement français portent sur le mandat qui formalise le consentement du débiteur, à remplir, à signer et à remettre au créancier qui le conserve. À noter aussi que les informations accompagnant l'opération peuvent être plus détaillées, les libellés passant de 30 à 140 caractères. Quant au virement SEPA, il s'agit d'un virement en euros qui permet de transférer des fonds aussi bien en France que dans l'ensemble des pays européens.

Assurer l'interopérabilité

Pour assurer cette interopérabilité, l'EPC (le Conseil européen des paiements) a demandé aux opérateurs d'adopter un

Le conseil du CA

Le Crédit Agricole propose trois solutions en fonction de la taille de l'entreprise et de son activité :

- **Swifnet** : cible les grands groupes internationaux et permet de suivre et de piloter les échanges domestiques et internationaux.
- **Ebics** : pour PME multibancarisées qui automatise les échanges de fichiers.
- **WebEDI** : destiné aux entreprises mono et multibancarisées pour échanger avec le Crédit Agricole sur Internet.

standard international unique, destiné à remplacer les multiples normes et protocoles nationaux, souvent vieillissants. Ces normes seront obligatoires pour les échanges interbancaires et préconisées pour les échanges électroniques entre entreprises et banques. « *Le projet SEPA est un vaste chantier pour les banques, résume Narinda You-Viguiier, car il s'agit de passer de standards et normes nationales à des standards internationaux, de développer des services qui jusqu'à présent étaient optionnels et de rendre les comptes des clients accessibles à l'ensemble des établissements bancaires européens.* »

Migrer sans tarder

Du côté des entreprises, il y aura le choix, pour échanger avec leurs banques, entre plusieurs protocoles de communication sécurisés mais les prin-

cipaux logiciels comptables du marché ont anticipé ces évolutions. Les 90 000 entreprises françaises déjà équipées d'une solution de communication bancaire par télétransmission sont les premières concernées. Néanmoins, contrairement aux idées reçues, les instruments SEPA ne sont pas destinés uniquement aux paiements transfrontaliers, mais également aux transactions réalisées à l'intérieur du territoire français. Ceux sont donc bien toutes les entreprises qui sont concernées.

Cependant, à l'heure actuelle, les PME n'ont pas nécessairement anticipé cette migration. « *Il y a urgence à ce que les PME comprennent l'enjeu et cernent les possibilités qui leur sont offertes. Elles doivent donc être rassurées et accompagnées. C'est l'objectif que se sont fixé les banques du groupe Crédit Agricole* », conclut Philippe Robert. ■



Maurice Chukri,
Maurice Chukri, responsable Consolidation et Contrôle de gestion du groupe Prologue S.A.

Créé en 1986, le groupe Prologue (250 personnes) est éditeur et intégrateur de solutions de dématérialisation et d'ingénierie applicative.

Comment avez-vous préparé le passage au SEPA ?

M. C. : Fin 2009, nous avons réalisé la migration de nos logiciels comptabilité et paie vers une version compatible SEPA. Courant 2010 et 2011, nous avons travaillé sur la mise à jour de nos bases de données : salariés et fournisseurs. Ainsi, nous sommes prêts à effectuer nos virements de salaires selon la nouvelle norme SEPA, dès janvier 2012. De plus, nous avons modifié nos coordonnées bancaires sur les factures adressées à nos clients, en leur rappelant d'utiliser le nouveau format (IBAN + BIC). Pour les fournisseurs, l'initiative est de leur côté. Ils doivent impérativement fournir leurs coordonnées bancaires au standard SEPA.

Quels sont les impacts du SEPA dans votre activité ?

M. C. : Le passage au SEPA est positif. Il permet d'accélérer les flux financiers en réduisant le délai de virement de 6 jours à une journée à partir de 2012. En outre, l'harmonisation du format de virement européen permet de réduire son coût de traitement et de l'aligner à celui d'un virement national.

Déficit : les entreprises à contribution

Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés sont mises à contribution pour participer à la réduction de la dette publique par le biais de deux mesures fiscales. Elles portent respectivement sur le report des déficits et sur la quote-part de frais et charges des cessions de titres.



Un milliard d'euros pour 2011, 11 milliards pour 2012, telles sont les économies que le Premier ministre a l'ambition de réaliser pour réduire la dette publique. Deux des mesures annoncées impactent directement la fiscalité des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) :

- la modification des règles de report des déficits ;

- le rehaussement du pourcentage de la quote-part de frais et charges imposable pour les cessions de titres de participation.

Report des déficits

Les déficits subis par les sociétés soumises à l'IS ne pourront plus être imputés en arrière que sur le bénéfice de l'exercice précédent, contre actuellement celui des trois derniers exercices. L'excédent de déficit qui n'a pas pu être imputé sera reporté. Par ailleurs, les sociétés ne pourront plus imputer leurs déficits sur les bénéfices de leurs exercices ultérieurs (report en avant) que dans une proportion fixée à 60 % de ces bénéfices. La fraction des déficits non imputée en raison de cette limitation sera

reportée sur les résultats des années suivantes. Pour autant, cette limitation ne sera applicable qu'à la fraction des bénéfices excédant un million d'euros. Ces modifications s'appliqueront aux exercices clos à compter de l'entrée en vigueur de la loi les adoptants.

Cessions de titres

Sous certaines conditions, les cessions de titres de participation sont exonérées d'IS à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 5 % de la plus-value à long terme dégagée, qui est imposée au taux de droit commun de l'IS. Il est proposé de porter ce pourcentage à 10 % à compter de l'impôt sur les sociétés dû en 2011. ■

Un soutien "capital" aux entreprises

Dans le panel des aides dispensées aux PME, rappelons l'existence du portail OSEO capital PME créé en 2008 en partenariat avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

Son objectif est de faciliter la rencontre entre investisseurs et PME à la recherche de capitaux afin de favoriser l'investissement dans le capital des PME. OSEO capital PME est ouvert à tous les investisseurs ainsi qu'à toutes les PME, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour le chef d'entreprise, c'est une décision d'autant plus importante que la rencontre avec les investisseurs potentiels ne se fait pas toujours aisément et que le renforcement des capitaux propres est essentiel au développement des sociétés.

Plus d'infos sur : <http://capitalpme.oseo.fr>

la lettre
du Crédit Agricole

Éditeur :
Uni-éditions, 22, rue Letellier,
75739 Paris Cedex 15

Réalisation :
agence
info
marchés

Directrice de la publication :
Véronique Faujour

Comité éditorial :
Laetitia Salmon-Denizanne

Rédactrice en chef :
Pascale Barlet

Rédaction :
Annie Lichtner

Secrétaires de rédaction :
Véronique Péron

Assistante de la rédaction :
Céline Minot

Dépôt légal : novembre 2011

Crédit photo : Thinkstock, Fotolia

Les clés pour gérer son patrimoine immobilier

Dans un contexte économique difficile, il existe plusieurs options pour gérer le patrimoine immobilier de son entreprise. Au cas par cas.

Selon une étude de CBRE Ellis (Conseil en entreprises), menée en 2011, le marché des locaux d'entreprises pour les trois premiers trimestres 2011 s'annonce quelque peu boudé par les investisseurs. Faute d'offres sur les gros équipements, les transactions ont essentiellement porté sur des centres régionaux de tailles petite et moyenne, pour des montants compris entre 50 et 100 millions d'euros. Les bureaux restent le produit privilégié par les investisseurs (80 %). Ces trois derniers mois ont été marqués par le retour sur ce segment des ventes groupées par portefeuille. En revanche, il semblerait que le développement des VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) connaisse un ralentissement.

Louer ou vendre ?

Selon Nguyen Quang Khoi, Ingénieur conseil auprès du service économique de Crédit Agricole SA, une option intéressante qui s'offre aux dirigeants d'entreprises consiste à louer des locaux. « L'un des intérêts de la location est l'al-



légement du bilan de l'entreprise. Aux États-Unis, 90 % des bureaux sont en location. Pour autant, la location de locaux directement liés à l'activité de l'entreprise peut se révéler difficile. En effet, une cimenterie ou une usine d'assemblage automobile nécessitent des locaux tellement spécifiques que ces marchés locatifs sont très réduits, voire inexistants. »

Autre possibilité, mettre les locaux en vente. « En France, plus de la moitié des occupants sont propriétaires ». Pour bien faire, il est préférable de faire évaluer son bien par un expert avant la mise en vente. Cela peut permettre de toucher des liquidités et d'engager d'autres investissements pour son entreprise. Il est égale-

ment indispensable de bien connaître la santé de son entreprise et les projets que l'on souhaite développer.

Un marché stable

Bien entendu, l'adresse ajoute à la valeur marchande des locaux. « Pour autant, on peut délocaliser en France, certaines entreprises s'installent parfois dans des régions françaises reculées où les loyers et la main-d'œuvre sont moins chers qu'en Ile-de-France », ajoute Nguyen Quang Khoi. En dépit du contexte économique difficile et des fortes turbulences des bourses internationales, le marché de l'immobilier d'entreprises ne devrait pas décrocher pour autant. ■

Focus sur le e-commerce pour la période des fêtes

Les commerçants en ligne ne connaissent pas la crise. Une étude du Center for retail research, réalisée pour le compte du comparateur de prix Kelkoo, anticipe une forte progression des achats de Noël sur Internet cet hiver. Alors que les ventes du e-commerce sont attendues en progression de 18,2 %, à 7,7 milliards d'euros, celles des commerçants traditionnels devraient au contraire s'effriter, à -0,1 %, soit - tout de même - 56 milliards d'euros. Si ces projections se réalisent, les cyber-marchands rafferont cette année 12,1 % du pactole des achats de Noël, le double de ce qu'ils avaient empoché il y a 3 ans.